

Affiché le 16/12/2021 Retiré de l'affichage le : Signature :

Département du Morbihan Arrondissement de LORIENT MAIRIE D'AURAY (56400)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2021

Le mercredi 15 décembre 2021 à 18 HEURES 00, le conseil municipal de la commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mercredi 08 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame Claire MASSON, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents à la présente délibération :

Madame Claire MASSON, Monsieur Pierrick KERGOSIEN, Madame Marie LE CROM, Monsieur Benoît LE ROL, Madame Marie DUBOIS (du point 1 au point 11), Monsieur Julien BASTIDE, Madame Françoise FIOR, Madame Nathalie GUEMY, Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT, Monsieur Stéphane RENAULT, Monsieur Edouard LASBLEY, Monsieur Pierre LE SCOUARNEC, Madame Claire PARENT MER, Madame Aurore HAREL, Madame Adeline AGENEAU, Madame Charlotte NORMAND, Monsieur Jean-Yves MAHEO, Madame Françoise NAEL, Monsieur Bertrand VERGNE, Madame Marie-Paule LE PEVEDIC, Monsieur Benoît GUYOT, Madame Emmanuelle HERVIO

Absents excusés :

Monsieur Jean-François GUILLEMET (procuration donnée à Monsieur Julien BASTIDE), Madame Adeline FERNANDEZ (procuration donnée à Monsieur Pierrick KERGOSIEN), Monsieur Tangi CHEVAL (procuration donnée à Monsieur Pierrick KERGOSIEN), Madame Myriam DEVINGT (procuration donnée à Madame Claire MASSON), Madame Chantal SIMON (procuration donnée à Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT), Monsieur Gurvan NICOL (procuration donnée à Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT), Monsieur Jean-Baptiste LE GUENNEC (procuration donnée à Madame Marie DUBOIS du point 1 au point 11), Madame Isabelle GUIBERT-FAICHAUD (procuration donnée à Monsieur Bertrand VERGNE), Monsieur Jean-Michel LASSALLE (procuration donnée à Madame Marie-Paule LE PEVEDIC), Monsieur Pierre-Yves CYFFERS (procuration donnée à Madame Charlotte NORMAND), Madame Marie DUBOIS (à partir du point 11)

Absents sans procuration: Madame Marie DUBOIS à partir du point 11, Monsieur Jean-Baptiste LE GUENNEC à partir du point 11, Monsieur Patrick GEINDRE.

Secrétaires de séance : Madame Nathalie GUEMY, Madame Emmanuelle HERVIO

COMPTE RENDU

~~~~~

### 1- DGS - <u>APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL</u> MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2021

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Monsieur GEINDRE

Le conseil municipal :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2021.

### 2- DGS - <u>REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES</u> COMMISSIONS : MODIFICATION DE L'ARTICLE 34 : COMITÉS CONSULTATIFS

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Monsieur GEINDRE

Le conseil municipal:

- **AUTORISE** Madame le Maire à modifier l'article 34 du règlement intérieur du conseil municipal.

### 3- DF - <u>APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT SUITE AU TRANSFERT DE LA TAXE DE SÉJOUR DE LA TRINITÉ SUR MER A L'INTERCOMMUNALITE</u>

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Monsieur GEINDRE

Le conseil municipal:

- **APPROUVE** le rapport définitif de la CLECT joint en annexe évaluant le transfert de recettes lié au transfert de la taxe de séjour de la Trinité-sur-Mer,

- AUTORISE le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 4- DF - <u>ADMISSION EN NON-VALEUR 2021 DES CREANCES IRRÉCOUVRABLES -</u> BUDGET VILLE

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Monsieur GEINDRE

Le conseil municipal:

- **APPROUVE** les admissions en non-valeur selon les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public pour un montant de 657,31 € sur le Budget Ville.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

#### 5- DF - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2021 - BUDGET VILLE

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Monsieur GEINDRE

Le conseil municipal:

- ADOPTE la Décision Modificative n°2 du budget Ville 2021 telle que proposée.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à la décision modificative.

#### 6- DF - <u>CRÉATION D'UNE COMMISSION MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE</u> DITE "MAPA" ET DÉSIGNATION DE SES MEMBRES

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Monsieur GEINDRE

Le conseil municipal :

- APPROUVE la création de la commission "MAPA" telle que définie ci-dessus,
- APPROUVE la composition, le rôle et le fonctionnement de la commission,
- **DESIGNE** les membres de la commission d'appel d'offres élus par délibération n°23 du 15 juillet 2020, membre de la Commission "MAPA", à savoir :

#### Titulaires:

- M. Tangi CHEVAL
- M. Stéphane RENAULT

- Mme Chantal SIMON
- M. Jean-Pierre SAUVAGEOT
- M. Patrick GEINDRE

#### Suppléants :

- M. Jean-François GUILLEMET
- Mme Adeline FERNANDEZ
- M. Pierrick KERGOSIEN
- M. Benoît LE ROL
- Mme Françoise NAEL

## 7- DF - <u>CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE</u> <u>LA VILLE D'AURAY ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE</u> D'AURAY

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Monsieur GEINDRE

Le conseil municipal:

- **DÉCIDE** de la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Ville d'Auray et le CCAS de la Ville d'Auray, selon les conditions fixées dans la convention constitutive
- **DÉSIGNE** la Ville d'Auray comme coordonnateur du groupement de commandes permanent
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes permanent ci-annexé

#### 8- DF - MARCHÉ RELATIF À LA LOCATION-ENTRETIEN ET À LA FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Monsieur GEINDRE

Le conseil municipal:

- ATTRIBUE les marchés tel qu'indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les marchés et toutes les pièces relatives à leur exécution.

## 9- DF - MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DES HALLES D'AURAY - LOTS 2, 3, 4, 5, 7 ET 8 - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

#### Monsieur GEINDRE

Le conseil municipal:

- ATTRIBUE les marchés tel qu'indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les marchés et toutes les pièces relatives à leur exécution.

#### 10- DF - GRILLE TARIFAIRE : VOTE DES TARIFS 2022 LOCATION DE MATERIEL, OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL, HALLES PROVISOIRES, MARCHE, CIMETIERE, TAXES DE MISE EN FOURRIERE, COLLECTE DE DECHETS VERTS, PHOTOCOPIES, EVENEMENTIEL

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Monsieur GEINDRE

Le conseil municipal:

- **APPROUVE** la grille tarifaire présentée et annexée à la présente délibération, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### 11- DF - OUVERTURE DES CRÉDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Monsieur GEINDRE

Le conseil municipal:

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, sur la base du tableau annexé.

#### 12- DF - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (0 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Madame DUBOIS, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur GEINDRE

Le conseil municipal:

- PREND ACTE des informations présentées.

#### 13- DRH - VILLE D'AURAY - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame DUBOIS, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur GEINDRE

Le conseil municipal:

- **ADOPTE** la mise à jour ainsi proposée du tableau des effectifs, qui prendra effet à compter du 1er janvier 2022
- ADOPTE le tableau des emplois qui prendra effet à compter du 1er janvier 2022,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2022 de la Ville d'Auray chapitre 012 articles 64111 et suivants.

## 14- DRH - MISE A DISPOSITION PAR LA VILLE D'AURAY D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL AUPRÈS DE L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL ET DU CCAS D'AURAY.

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Madame DUBOIS, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur GEINDRE

Le conseil municipal:

- ACCEPTE ces mises à disposition de personnel ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à conclure et signer lesdites conventions de mise à disposition, dont un exemplaire figure en annexe de la présente délibération ;
- PRÉVOIT les crédits correspondants au budget de la collectivité.

#### 15- DU - <u>ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE AN 515 -</u> QUARTIER DU LEURC'H AUX ABORDS DE LA RÉSIDENCE DOMYTIS

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Madame DUBOIS, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur GEINDRE

Le conseil municipal:

- **APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AN 515 sous réserve de la réalisation d'une grille avaloir (partie Sud de la parcelle) ainsi que l'élagage préalable des espaces verts (partie Nord de la parcelle) ;
- **APPROUVE** la prise en charge par la ville de 50% des frais de géomètre et 100% des frais de notaire ;
- **DÉSIGNE** l'étude Alban Soeur et Pierre Masson, 13 Place du Loch à Auray, pour la rédaction de l'acte notarié ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

#### 16- DU - <u>ACQUISITION DE LA PARCELLE ZD 33 À CRAC'H - RÉALISATION DE LA</u> CEINTURE VERTE

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Madame DUBOIS, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur GEINDRE

Le conseil municipal:

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle ZD 33 au prix de 10€/m²;
- **APPROUVE** la prise en charge par la ville de 50% des frais de géomètre et de 100% des frais de notaire ;
- **DÉSIGNE** la SCP Christian HADDAD, Anna DUFFO- LE STRAT et David RAULT, sise 3bis rue Louis Billet, à Auray, pour la rédaction de l'acte notarié ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction

## 17- DU - <u>ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ</u> N°7 AU PLU - RÉALISATION D'UN CHEMIN PIÉTON À LA TERRE ROUGE DANS LE CADRE DE LA CEINTURE VERTE

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Madame DUBOIS, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur GEINDRE

Le conseil municipal:

- **APPROUVE** l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle AK 3 qui constitue l'emplacement réservé n°7 au Plan Local d'Urbanisme ;
- APPROUVE la prise en charge par la ville des frais de notaire et de géomètre ;
- **DÉSIGNE** l'étude de François Angé, 50 Avenue du Général de Gaulle à Quiberon, pour la rédaction de l'acte notarié ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

## 18- DU - <u>ÉCHANGE SANS SOULTE DE TERRAINS - EMPLACEMENT RÉSERVÉ</u> N°11 AU PLU - <u>CHEMINEMENT PIÉTON POUR RELIER LA ZONE D'ACTIVITÉS</u> PORTE OCÉANE 2

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Madame DUBOIS, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur GEINDRE Le conseil municipal:

- **APPROUVE** l'échange sans soulte de terrains de 400m² entre la parcelle AW 177, propriété de la commune, et la parcelle AW 178, propriété de Messieurs Yannick et Michel Daniel :
- APPROUVE la prise en charge par la ville des frais afférents au dossier ;
- **DÉSIGNE** la SCP Christian HADDAD, Anna DUFFO- LE STRAT et David RAULT , sise 3bis rue Louis Billet, à Auray, pour la rédaction de l'acte notarié ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

### 19- DSTS - AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE : VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DE SPORT AN ALRE

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Madame DUBOIS, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur GEINDRE

Le conseil municipal:

- **PREND** connaissance du tableau de propositions de versement de subventions aux associations sportives dans le cadre de l'aide à la pratique sportive « Sport An Alré »
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

#### 20- DSTS - POLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE LA GARE D'AURAY-CONVENTION RELATIVE A L'EXPLOITATION ET LA GESTION DU PEM

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Madame DUBOIS, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur GEINDRE

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention

#### 21- DGS - OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNEE 2022

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Madame DUBOIS, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur GEINDRE

Le conseil municipal:

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE quant à l'autorisation d'ouverture des commerces de détail :

- le dimanche 16 janvier 2022,
- le dimanche 26 juin 2022,
- le dimanche 28 août 2022,
- les dimanches 4, 11 et 18 décembre 2022.
- DIT que chaque commerce devra s'assurer des conditions propres à son activité.
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre un arrêté fixant la liste des dimanches pour lesquels chaque commerce est autorisé à ouvrir.

A 20h40 l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, **Madame le Maire** lève la séance.